

AIDE /DEPENDANCE/AUTONOMIE

Calais ASH

- AIDE : alliance entre deux personnes pour atteindre un objectif.
- Faire alliance : accord entre les personnes (demander de l'aide/ accepter une aide et porter une aide/ proposer une aide)
- Définir clairement l'objectif (pourquoi faire?) et les modalités (comment faire?)

- L'accompagnement scolaire : en définir précisément les objectifs et les modalités.
- En accord avec l'enseignant et l'élève (dans la mesure du possible).
- Le rôle de l'AVS doit être explicité aux autres élèves.
- Aider dans le domaine de l'apprentissage ce n'est surtout pas « faire à la place de »

DEPENDANCE / AUTONOMIE :

- Il existe une interdépendance nécessaire et socialement acceptée. Une dépendance ordinaire qui appelle une aide ordinaire.
- Cette dépendance ordinaire est plus ou moins forte selon de multiples paramètres (l'âge des personnes par exemple)

- A l'école, on parle de :
« processus d'autonomisation »
- Il ne s 'agit pas de former des individus qui n'aient plus besoin d'aide mais de former des individus qui peuvent décider seuls de l'aide dont ils ont besoin.

AUTONOMIE / DEPENDANCE ET SCOLARISATION des ELEVES en SITUATION DE HANDICAP

- La situation de handicap implique l'apparition d'une **dépendance spécifique**.
- C'est une « sur-dépendance » qui s'ajoute au cadre social normal et à l'aide ordinaire.
- Cette dépendance spécifique appelle une **aide spécifique** (peut se traduire sous forme d'une « compensation humaine » comme l'AVS)

- La situation scolaire est rendue plus complexe par la présence de l'AVS.
- La principale difficulté est de déterminer parmi les besoins d'aide de l'élève en situation de handicap les besoins qui relèvent d'une aide spécifique et ceux qui relèvent d'une aide ordinaire (comme chez tout élève de la classe)
- L'aide spécifique appelle des actions de l'AVS, l'aide ordinaire est à apporter par l'enseignant.

- Entrer dans un processus d'autonomisation (décider tout seul de l'aide dont on a besoin) consiste pour l'élève :
 - à savoir faire appel quand il a besoin d'aide
 - à savoir faire appel à la bonne personne
- Nécessité d'amener l'élève à connaître et à distinguer les fonctions et rôles des personnes qui l'entourent afin de lui permettre d'occuper une place d'élève parmi les autres et d'accroître son autonomie.

- Pour l'AVS, proposer une aide ordinaire qui devrait être apportée par l'enseignant, c'est risquer d'amener l'élève (mais aussi l'enseignant) à considérer que toute difficulté rencontrée est liée au trouble.
- Risque de dépendance néfaste entre l'élève et l'AVS et restriction de l'autonomie.

- La question à se poser :

La difficulté rencontrée par l'élève relève-t-elle de l'aide ordinaire ou de l'aide spécifique ?

- Pas toujours de réponse évidente : inciter le plus possible l'élève à faire appel à l'enseignant dans un premier temps, et revoir cette demande avec l'élève dans un second temps.
- Important : les actions d'accompagnement doivent être définies par l'enseignant et l'AVS, ensemble, et en lien avec les missions et le rôle de chacun.